

État des libertés sur Internet au Cameroun 2019

Cartographie des tendances en matière de contrôle de
l'Internet par les pouvoirs publics, 1999-2019.

Janvier 2020



Table des matières

1	Introduction	4
	1.1 Introduction	4
	1.2 Objectif et délimitation de l'étude	5
2	Méthodologie	6
3	Contexte du pays	7
	3.1 Etat des lieux des TIC	7
	3.2 Environnement politique	9
4	Résultats	10
	4.1 Principales tendances du contrôle de l'Internet au cours des deux dernières décennies	10
	.1 Mise en place des lois et politiques rétrogrades comme arme pour légitimer les abus des pouvoirs publics	11
	.2 Perturbation des réseaux - de la Censure des SMS aux blocages des médias sociaux jusqu'à l'asphyxie de l'Internet	12
	.3 Tendance vers la banalisation de la surveillance sans encadrement juridique	13
	.4 Entrée dans l'ère de la taxation des médias sociaux et des données	15
	4.2 Principaux développements positifs en faveur des libertés sur internet	15
	.1 Un fort plaidoyer et des actions de contestation de la part d'acteurs non étatiques	15
5	Conclusion et recommandations	16
	5.1 Conclusion	16
	5.2 Recommendations	16

Credits

Cette recherche a été menée par Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa (CIPESA) avec le soutien de divers partenaires.

Cette recherche documente les tendances des contrôles gouvernementaux sur l'Internet durant la période de 1999 à 2019 au Cameroun, en suivant les principales tendances de ces dernières années, en analysant les principaux facteurs de risque, et en dressant la cartographie des développements notables en matière de protection des données, des législations sur la vie privée et leur violations, ainsi que la compréhension de la protection de leur vie privée en ligne par les utilisateurs. Les autres rapports pays ont aussi été rédigés pour le Botswana, le Burundi, le Tchad, la RDC, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe. Cette recherche a été menée dans le cadre de l'initiative OpenNet Africa de CIPESA (www.opennetafrika.org), dont l'objectif est de faire le suivi et de promouvoir la liberté sur Internet en Afrique.

CIPESA reconnaît Catherine Ndongmo comme principale contributrice au contenu de ce rapport.

La recherche a été menée grâce au soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

Editeurs

Ashnah Kalemera, Victor Kapiyo, Paul Kimumwe, Lillian Nalwoga, Juliet Nanfuka, Edrine Wanyama, Dr.Wairagala Wakabi,

État des libertés sur Internet au Cameroun 2019

Publié par CIPESA,

www.cipesa.org

Janvier 2020



Licence Creative Commons Attribution 4.0
creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0
Certains droits sont réservés.

1

Introduction

1.1 Introduction

Dans le monde entier, la censure d'Internet est souvent liée à l'instabilité politique et aux régimes autoritaires. Le Cameroun ne fait pas exception à cette tendance. La surveillance par les autorités publiques s'est accrue, tout en évitant d'en assumer la responsabilité, alors que la censure et les blocages d'Internet demeurent un problème majeur dans le pays ces dernières années.

Entre-temps, plusieurs gouvernements ont mis en place des programmes d'identification numérique qui exigent des citoyens qu'ils fournissent des informations personnelles détaillées, y compris des données biométriques afin d'avoir les cartes d'identité et les cartes d'électeurs. Aussi, la fourniture des données personnelles a été étendue à l'enregistrement des cartes SIM. Dans des pays comme le Cameroun, qui ne disposent pas de cadres politiques et juridiques solides, ces mesures représentent une réelle menace pour les libertés numériques.

Le parcours du Cameroun a connu son lot de hauts et de bas au cours des 20 dernières années. Même si le Président Paul Biya souligne avec force l'importance croissante du Cameroun en tant qu'acteur numérique majeur pour le monde extérieur à travers son initiative Cameroun Numérique 2020.¹ plusieurs rapports font état d'une ingérence gouvernementale excessive en matière de liberté numérique, ce qui donne une image très contrastée. L'étroite coopération du gouvernement avec des géants des télécommunications comme Huawei dans le plan de développement Cameroun Vision 2035 signale une forte volonté de numérisation du Cameroun. L'accès à l'internet est devenu de plus en plus crucial pour la vie moderne, notamment dans des domaines tels que ceux de l'éducation et des affaires. De même, l'influence des médias sociaux a également connu une croissance exponentielle, y compris dans le domaine de la politique.

Les intentions du gouvernement sont devenues suspectes lorsqu'il a ordonné une coupure complète de l'Internet pendant 93 jours, ce qui a coûté 38,8 millions de dollars à l'économie du pays.² Une approche de plus en plus autoritaire et restrictive du gouvernement en matière d'accès à l'internet menace le progrès et la croissance économique. Il est donc important d'examiner dans quelle mesure, et de quelle manière, la liberté sur Internet a été restreinte au Cameroun, et de chercher des solutions pour améliorer la situation.

¹ Plan stratégique pour le Cameroun numérique, MINPOSTEL <http://bit.ly/2kfNlb7>

² CIPESA, "Cost of Internet Shutdowns in Africa" <http://bit.ly/2ksUREY>

1.2 Objectif de l'étude

Cette étude a cherché à documenter l'ampleur du contrôle de l'espace numérique par le gouvernement et son impact sur les libertés en ligne au Cameroun depuis l'année 1999. Spécialement, l'étude a retracé les tendances des contrôles gouvernementaux sur l'espace numérique entre 1999 et 2019. L'étude s'est concentrée sur la prolifération des politiques et des lois rétrogrades ou répressives, la capacité de surveillance acquise par le gouvernement, les programmes de numérisation, la censure, les demandes faites aux acteurs du secteur privé ainsi que de nouvelles initiatives inédites telle que l'introduction de taxes pour l'utilisation de l'Internet.

L'étude a également cherché à identifier et à recommander des mesures que différentes parties prenantes - dont le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les universités, les médias, les chercheurs, et autres, peuvent entreprendre pour garantir la liberté sur l'internet au Cameroun.

2 Méthodologie

L'étude a utilisé une approche qualitative comprenant une analyse documentaire, une analyse politique et juridique, et des interviews avec des personnes clés ciblées pour leur implication dans le domaine. Les rapports d'études précédentes, les reportages produits par des médias, les travaux universitaires, les documents gouvernementaux et d'autres documents ont été examinés. L'analyse documentaire a permis de comprendre l'évolution de la situation au Cameroun.

L'analyse juridique et politique comprenait un examen des lois, et des pratiques pertinentes dans différentes agences gouvernementale du pays. Ces lois et politiques comprennent celles qui régissent le secteur des télécommunications, les médias, l'utilisation des médias sociaux, l'accès à l'information, l'interception des communications, les agences de sécurité et de renseignement, et l'application des lois sur la sécurité en général.

Des entretiens avec des informateurs clés ont été menés avec des répondants sélectionnés à dessein, parmi lesquels des employés des entreprises de télécommunication, des fournisseurs d'accès Internet, de l'autorité de régulation des télécommunications, du ministère en charge des TIC ; des journalistes, des utilisateurs de médias sociaux, des défenseurs et activistes des droits humains, des associations de consommateurs, des universitaires et des juristes.

3

Contexte du pays

3.1 Etat des lieux des TIC

Connecté à l'Internet depuis 1997, le Cameroun a fait des progrès constants mais assez lents en matière de pénétration et d'accès à l'Internet au cours des 20 dernières années. Le nombre d'internautes est passé de 20 000 personnes en 2000 à plus de 6,1 millions en juin 2019, soit une croissance de 30 542 %.³ La progression de la téléphonie mobile et de l'Internet au Cameroun au cours des deux dernières décennies a eu un impact majeur sur la société. Elle a permis l'accès à des informations provenant de l'extérieur du pays et leur diffusion en dehors des canaux officiels de communication (qui sont souvent soumis à la censure). Elle a également offert une plateforme de discussion et d'échange d'idées, ce qui favorise l'innovation et l'esprit d'entrepreneuriat dans tout le Cameroun.

En mai 2016, le paysage numérique du pays a été dynamisé par le lancement du Plan stratégique national des TIC pour 2020,⁴ qui a reconnu l'économie numérique comme moteur de développement.⁵ Le pays a enregistré une augmentation des investissements dans les infrastructures de télécommunications et des TICs, notamment l'extension de la dorsale nationale de fibre optique à environ 12 000 km, reliant 209 des 360 communes du pays, et se connectant également aux pays voisins tels que le Tchad, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République Centrafricaine et le Nigeria.⁶ Toutefois, les utilisateurs continuent à faire face à une lenteur des connexions et aux coûts élevés dans les cybercafés. Le Cameroun dispose d'un des tarifs de bande passante les plus élevés d'Afrique occidentale et centrale,⁷ malgré son accès au câble sous-marin SAT3, qui relie la région à l'Europe. Le Cameroun se classe parmi les cinq pays les plus chers d'Afrique en ce qui concerne les forfaits mensuels de données Internet. Actuellement, le coût moyen d'un Go de données est de 2 000 CFA (3,4 \$ USD) par mois. Ces coûts devraient encore augmenter avec la proposition d'instituer un prélèvement de 200 CFA (0,34 USD) sur les téléchargements de logiciels et d'applications.⁸ Aujourd'hui, l'accès à un Internet abordable reste un rêve pour la plupart des 25 millions de citoyens du pays.⁹

³ <https://www.internetworldstats.com/stats1.htm>

⁴ Plan stratégique national du Cameroun en matière de TIC pour 2020 <https://bit.ly/39JMCbv>

⁵ CIPESA, Aperçu du paysage numérique du Cameroun ; <https://bit.ly/2vGpBaX>

⁶ Ibid.

⁷ Liberté de la presse <http://bit.ly/2m0Twpv>

⁸ <https://mtn.cm/personal/internet/data-bundles/wanda-net/>

⁹ InternetWorldStata <http://bit.ly/2lxtYzU>

Afin de permettre aux consommateurs de se connecter à la large bande, les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) du Cameroun achètent la connectivité internationale au câble de fibre optique SAT-3, qui est géré par CAMTEL, le seul opérateur de large bande fixe du pays. En octobre 2017, un litige entre Orange Cameroun et CAMTEL, a privé environ cinq millions d'abonnés d'Orange de l'accès à Internet pendant environ une semaine.¹⁰ CAMTEL, qui détient le monopole national de la gestion optique de la fibre, a suspendu l'accès d'Orange Cameroun à la fibre pour non-paiement d'une facture de 1,6 milliard de francs CFA pour des "capacités gérées" en sécurité, ce qu'Orange Cameroun conteste. Selon l'Agence de régulation des télécommunications (ART), les deux sociétés ont violé les dispositions des lois régissant leurs relations et ont privé de nombreux Camerounais de leur droit à l'expression sur Internet.

En 2010, le gouvernement du Cameroun a promulgué la loi régissant les communications électroniques, qui stipule que toute personne "... a le droit de bénéficier des services de communications électroniques..."¹¹ La même loi établit un Fonds d'accès au service universel, visant à assurer l'égalité, la qualité et un accès abordable aux services (articles 27-29). Malgré la mise en place de cette loi, l'accès et l'abordabilité de l'internet restent un défi au Cameroun, surtout parmi les communautés rurales et pauvres.

Ceux qui sont connectés à l'Internet sont confrontés à des prix élevés, payent jusqu'à 60 % du revenu mensuel moyen du Camerounais pour un forfait de base d'accès à Internet fixe large bande.¹² Plusieurs facteurs complexes et inter reliés expliquent la persistance de prix élevés :

- Une bande passante internationale limitée, un monopole sur le secteur des lignes fixes,
- Une concurrence fortement limitée dans le secteur de la téléphonie mobile,
- Un régulateur ne parvenant pas à répondre aux exigences de protection des consommateurs, et
- Une société civile affaiblie.

¹⁰ Magazine Business in Cameroon, édition du 13 octobre 2017: <http://bit.ly/2ITpHH5>

¹¹ Article 4 de la loi N°2010/013 DU 21 DECEMBRE 2010 REGISSANT LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AU CAMEROUN : https://www.minpostel.gov.cm/images/Les_textes/Lois/Loi_2013-013_communications_electroniques.pdf

¹² Alliance for Affordable Internet, 2014 : Étude de cas

Internet et large bande au Cameroun : les obstacles à l'accès abordable".

https://1e8q3q16vyc81g8l3h3md6q5f5e-wpengine.netdna-ssl.com/wp-content/uploads/2014/08/A4AI-Case-Study-Cameroon_FINAL1.pdf

3.2 Environnement politique

Le parti au pouvoir au Cameroun, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), domine le paysage politique du pays depuis l'indépendance en 1960. Sous la direction du Président Paul Biya depuis 1982, ce parti occupe 148 des 180 sièges de l'Assemblée nationale et 81 des 100 sièges du Sénat. Biya, 86 ans, a remporté l'élection contestée de novembre 2018 et en est à son septième mandat présidentiel. Le pays est cependant plongé dans un conflit sanglant depuis Octobre 2016. Ce conflit a été déclenché dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest suite au problème récurrent de l'utilisation obligatoire du Français étant donné la complexité de l'histoire coloniale de ces régions, à la marginalisation par le gouvernement central, à la mauvaise gouvernance, au manque d'équité politique et sociale, à la détérioration de l'état de droit, à la corruption et au non respect de la liberté d'expression et des droits de l'homme. Les élections présidentielles d'Octobre 2018, associées au discours de haine et aux fausses nouvelles, notamment sur les médias sociaux, n'ont fait qu'accentuer cette crise.

Cependant, à l'exception de la période entre 1990 et 1992, lorsque l'opposition a organisé d'énormes actions de désobéissance civile appelées "Opérations Villes Mortes" pour forcer le chef de l'État à quitter le pouvoir, le pays a bénéficié de deux décennies de stabilité relative. Ce statu quo a été perturbé en février 2008, lorsque des émeutes à propos des prix des denrées alimentaires (appelées plus tard "émeutes de la faim") ont éclaté dans plusieurs villes. La manifestation a été marquée par des dommages aux infrastructures, aux véhicules, des incendies de magasins et autres pertes.

En outre, au cours des deux dernières années, le pays a connu une violence extrême provoquée par cette fracture linguistique, entre francophones et anglophones, qui a amené le pays au bord de la guerre civile.¹³ La crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun s'est aggravée le 1er octobre 2017, lorsque des groupes de militants sécessionnistes ont symboliquement proclamé l'indépendance de l'Ambazonie¹⁴ (nom créé par les sécessionnistes pour désigner la partie du Cameroun pour laquelle ils revendiquent l'indépendance). Les violences qui ont suivi ont fait des dizaines de morts et plus de 100 blessés parmi les insurgés.¹⁵ En septembre 2019, le Président a annoncé son intention d'organiser un grand "dialogue national" pour mettre fin au conflit entre les forces de sécurité et les séparatistes armés de la minorité anglophone de l'Ouest.

¹³ Washington Post, *Divided by Language*; <https://www.washingtonpost.com/graphics/2019/world/cameroon-anglophone-crisis/>

¹⁴ <https://unpo.org/article/20710>

¹⁵ <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/cameroon/130-cameroon-worsening-anglophone-crisis-calls-strong-measures>

4

Résultats

4.1 Principales tendances du contrôle de l'Internet au cours des deux dernières décennies.

Cette section retrace l'histoire, l'évolution, les changements de cap et les étapes majeures des mesures de contrôle de l'Internet au Cameroun, depuis 1999. L'objectif est de fournir une compréhension profonde des facteurs politiques et socio-économiques qui sont à l'origine des différentes mesures de contrôle introduites et appliquées par le gouvernement camerounais.

4.1.1 Mise en place de lois et politiques rétrogrades comme armes pour légitimer les abus des pouvoirs publics

Le terrorisme comme justification

En réponse aux critiques croissantes par des Camerounais vivant à l'étranger face à la coupure d'Internet de 2011, le ministre en charge des communications, Issa Tchiroma, a qualifié ces critiques de "cyber-terroristes", affirmant que le gouvernement était victime du cyber-terrorisme. En Novembre 2016, le président de l'Assemblée Nationale a également qualifié les internautes de "traîtres du cyberspace" et a qualifié les utilisateurs des médias sociaux de "terroristes". Des officiels gouvernementaux ont accusé les utilisateurs des médias sociaux de répandre des rumeurs et de constituer une menace pour un Cameroun pacifique. L'octroi du cachet "terroriste" à toute critique implique la possibilité d'utilisation de la législation antiterroriste à leur encontre.

Réduire au silence toute dissidence et toute critique en criminalisant la liberté d'expression

Le recours systématique au droit pénal pour poursuivre et punir les critiques est devenu une tendance dans différents pays. Ceci comprend l'introduction dans les lois de dispositions obligeant les personnes à déclarer leurs sources d'information et criminalisant les fausses nouvelles.

Par exemple, l'article 78 de la loi de 2010 sur la cybercriminalité¹⁶ criminalise l'utilisation de communications électroniques ou d'un système d'information pour concevoir, publier ou propager une information sans pouvoir en attester la véracité ou en prouver la véracité. La condamnation entraîne une peine d'emprisonnement maximale de deux ans ou d'une amende de cinq millions à dix millions de francs CFA, ou les deux.

¹⁶ Loi de 2010 sur la cybercriminalité Cameroun: <https://bit.ly/2S1xHsF>

Le 24 décembre 2019, le Cameroun a promulgué la loi modifiant l'article 241 du Code pénal.¹⁷ Cet amendement relatif à la lutte contre le discours de haine et le tribalisme au Cameroun, inclut désormais le délit d' "Outrage à une tribu ou à une ethnie". Le ministre de la Justice, Laurent Esso, a justifié le projet de loi disant que la montée du tribalisme dans l'espace public, en particulier au niveau des réseaux sociaux, pourrait compromettre la sécurité, la cohésion sociale et la vie d'ensemble. Ainsi, les personnes accusées de discours de haine à caractère tribal seront punies d'une à deux années d'emprisonnement et d'une amende variant entre trois cent mille et 3 millions de francs CFA. Les sanctions sont plus lourdes lorsqu'il s'agit des fonctionnaires, des dirigeants politiques et religieux, des représentants d'organisations non gouvernementales et des journalistes. Par exemple, un journaliste reconnu coupable d'outrage à une tribu par la presse, pourrait payer une amende allant jusqu'à 20 millions de francs CFA. Ce genre de délit n'a pas encore été utilisé dans une affaire, mais il est critiqué, en particulier pour manque de définition précise d'" actes tribalistes " ou de "discours de haine."¹⁸ Cet article pourrait en effet être utilisé pour restreindre la liberté d'expression en ligne.

Il est à noter que le Cameroun dispose d'un long passé en matière de restriction de media. Le gouvernement n'a autorisé les mass médias indépendants à fonctionner que depuis les années 1990, et la plupart des médias appartiennent à l'État. En 2014, le gouvernement a continué sa politique de répression des médias et plusieurs journalistes, dont Guy Nsigue,¹⁹ Zacharie Ndiomo²⁰ et Amungwa Tanyi Nicodemus,²¹ ont été arrêtés et condamnés pour diffamation. Nicodemus, l'éditeur et rédacteur en chef de l'hebdomadaire privé "The Monitor", a été condamné à quatre mois de prison et à payer 10 millions de francs CFA (21 000 \$ américains). Cela a marqué le début d'une tendance inquiétante. En janvier 2016, les journalistes camerounais Baba Wame, président de l'Association des cyber journalistes, Rodrigue Tongue, un reporter qui travaillait auparavant pour le quotidien privé "Le Messenger", et Félix Cyriaque Ebole Bola, un reporter du quotidien privé "Mutations", ont été inculpés devant un tribunal militaire camerounais pour avoir omis de divulguer des informations et des sources susceptibles de nuire à la sécurité nationale.²² Ces journalistes ont nié les accusations et ont été inculpés en Octobre 2014. Ils risquaient des peines de prison allant d'un à cinq ans et une amende variant entre cinquante mille et cinq millions de francs CFA. Cependant, le trio a été acquitté de ces accusations en Octobre 2017.²³

Les autorités camerounaises ont également été accusées d'avoir utilisé la loi anti-terroriste de décembre 2014 contre les journalistes qui font des reportages sur les militants de la région de l'extrême-Nord du Cameroun, et d'autres qui ont fait des reportages sur les troubles dans les régions anglophones ou qui critiquent l'administration du Président Paul Biya.²⁴

¹⁷ Présidence de la République du Cameroun ; loi n° 2019/020 du 24 décembre 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant code pénal : <https://bit.ly/2P5PZl4>

¹⁸ Projet de loi sur le tribalisme au Cameroun : "On ne peut pas lutter contre ce que l'on ne connaît pas" : <https://bit.ly/3bNz3JT>

¹⁹ Joseph Owona ordonne l'arrestation du journaliste sportif Guy Nsigué : <https://bit.ly/2P87VMd>

²⁰ Recensement dans les prisons Cameroun 2014: "Flash" Zacharie Ndiomo : <https://bit.ly/328MmAv>

²¹ Rédacteur de journaux camerounais emprisonné pour diffamation : <https://bit.ly/2HzfuaJ>

²² Trois journalistes subissent un procès militaire au Cameroun : <https://bit.ly/39PhGH8>

²³ Cameroun : 3 ans après, Rodrigue Tongué, Baba Wame et Félix Cyriaque Ebole sont acquittés par la justice : <https://bit.ly/38lQHwK>

²⁴ CPI (2017) : <https://bit.ly/2HALGKv>

Par exemple, le correspondant de Radio France Internationale (RFI) au Cameroun, Ahmed Abba, a été arrêté à Maroua en juillet 2015 et accusé de complicité et de non-dénonciation d'actes terroristes, en vertu de la loi antiterroriste de 2014. Il aurait été torturé et détenu au secret pendant trois mois dans un établissement géré par la Direction Générale de la Recherche Extérieure (DGRE) avant d'être reconnu coupable le 20 avril 2017 et condamné à 10 ans de prison. Le 25 avril 2017, les avocats d'Ahmed Abba ont fait appel de la condamnation et de la peine et en septembre 2017, il n'avait comparu qu'une seule fois devant le tribunal.²⁵ En janvier 2018, le Ministre de la Justice aurait ordonné aux magistrats qu'ils "s'engagent, après avoir obtenu l'identification claire par les services de sécurité, à poursuivre légalement toute personne résidant au Cameroun qui utilise les médias sociaux pour diffuser de fausses nouvelles"²⁶

4.1.2 Perturbation des réseaux - de la Censure des SMS aux blocages des médias sociaux jusqu'à l'asphyxie de l'Internet

Les perturbations du réseau, telles que le blocage des SMS, le blocage des médias sociaux et la coupure d'Internet, sont apparues comme une pratique majeure à laquelle divers gouvernements africains ont fait recours pour violer les droits numériques. Les perturbations visent principalement à couper les communications et à freiner l'accès des citoyens aux informations, limitant ainsi ce que ces derniers peuvent voir et faire en ligne.

Les premières années de blocage des SMS

L'année 2011 semble avoir marqué le début d'une nouvelle et vaste série de perturbations de réseaux en période électorale. En mars 2011, les autorités camerounaises ont suspendu l'accès aux services Twitter et SMS.²⁷ Le fournisseur de télécommunications MTN Cameroun a déclaré à l'époque qu'il avait été informé que la suspension était due à ce que les responsables gouvernementaux avaient appelé des "raisons de sécurité". Il semble que le gouvernement s'était méfié d'un éventuel Soulèvement du type Printemps Arabe dans le pays à la suite de la commémoration annuelle des premières émeutes de la faim qui ont eu lieu en février 2008, surnommée "semaine du martyr". Cette célébration a coïncidé avec le moment de la publication de l'avis de suspension.²⁸ Le service a été rétabli 10 jours après, suite aux protestations des Camerounais.

Les coupures de réseaux deviennent endémiques

Sur tout le continent, l'année 2015 a marqué le début de coupures généralisées d'Internet. Depuis lors, cette tendance est à la hausse, jusqu'au second semestre de 2019. Depuis 2015, les pays qui ont ordonné des interruptions de réseau sont l'Algérie, le Burundi, la République Centrafricaine (RCA), le Cameroun, le Tchad, la RDC, le Congo (Brazzaville), l'Egypte, l'Erythrée, la Guinée Equatoriale, le Gabon, l'Ethiopie, la Libye, la Mauritanie, le Niger, le Togo et le Zimbabwe. Les autres pays sont l'Ouganda, le Mali, le Maroc, la Gambie, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan du Sud.²⁹

²⁵ Amnesty International (2018) : <https://bit.ly/3252oeD>

²⁶ CIPESA 2019, <https://cipesa.org/2019/09/overview-of-camerouns-digital-landscape/>

²⁷ Joshua Keating, Cameroun, coupe le service Twitter sur mobile : <https://bit.ly/2ugyEis>

²⁸ MTN Cameroun a demandé de bloquer Twitter : <https://bit.ly/3bLTmYi>

²⁹ CIPESA 2019 : Dictateurs et restrictions : cinq dimensions des coupures d'Internet en Afrique : <https://bit.ly/2HCzcSE>

Le Cameroun a mérité son discrédit pour avoir ordonné l'une des plus longues interruptions de service en Afrique. Le gouvernement camerounais a ordonné une coupure d'Internet de 93 jours dans tout le pays entre janvier et avril 2017. Cette mesure a été prise en réponse à une série de protestations pacifiques d'enseignants, d'étudiants et d'avocats entre octobre et novembre 2016 contre les politiques gouvernementales défavorables, notamment la marginalisation des régions anglophones de ce pays d'Afrique centrale. L'Internet a joué un rôle important dans la mobilisation pour ces manifestations. Au moment où il ordonnait cette coupure, le ministère en charge des communications a envoyé un SMS de masse aux utilisateurs de téléphones portables dans tout le pays, les mettant en garde contre le risque d'emprisonnement pour la propagation de fausses informations sur les médias sociaux. Le Cameroun ne dispose pas d'une loi spécifique sur les médias sociaux mais a recouru à la loi n°2010/012 sur la cyber sécurité et la cybercriminalité, en vertu de laquelle on peut être tenu pénalement responsable si l'on ne peut pas prouver la véracité des informations publiées en ligne.³⁰

Durant la période des élections contestées d'octobre 2018, l'environnement en ligne au Cameroun a été marqué par une combinaison des messages de propagande, d'incitation à la haine, et cela a davantage accentué la crise anglophone qui avait débuté en octobre 2016.³¹ Le 30 septembre 2017 et au cours des jours qui ont suivi, les principaux médias sociaux et plateformes de communication, y compris Facebook et WhatsApp, ont été bloqués dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest (anglophones) du Cameroun.³² Tout en rencontrant les représentants de Facebook afin de solliciter leur aide dans la lutte contre la propagation de rumeurs, de la désinformation et des "fausses nouvelles", le gouvernement commettait ces mêmes délits en ligne.³³ Sans accès à l'Internet, les journalistes ne pouvaient ni publier en ligne, ni mener des enquêtes approfondies ou communiquer en toute sécurité avec leurs sources.³⁴

4.1.3 Tendances vers la banalisation de la surveillance sans encadrement juridique

Le gouvernement aurait pris des mesures pour renforcer sa capacité technique d'interception et de surveillance afin de "surveiller les activités de personnes peu scrupuleuses susceptibles de menacer sa sécurité intérieure".³⁵ Ces mesures comprennent l'enregistrement obligatoire des cartes SIM, l'adoption des cartes d'identités numériques et l'intégration de la biométrie, avec peu ou pas d'encadrement. En 2018, le Ministre des Postes et des Télécommunications, Libom Li Likeng a confirmé la pratique de la surveillance gouvernementale des communications des utilisateurs³⁶ après le rétablissement de l'Internet en déclarant que "Je ne peux pas révéler les méthodes ici, mais je dirai que le gouvernement est bien préparé car il existe une agence bien équipée pour cette tâche. De plus, la police camerounaise dispose de plateformes de suivi et de contrôle comme dans tous les pays".

Enregistrement de cartes SIM

Depuis 2008, le Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL) a rendu obligatoire l'enregistrement de toutes les cartes SIM des abonnés à la téléphonie mobile. Après plusieurs années de confusion et de résistance, le processus d'enregistrement a été mis en pratique sur les différents réseaux, et toutes les cartes SIM non enregistrées furent désactivées à la fin de l'année 2012.³⁷

³⁰ Le texte de cette loi: <https://bit.ly/32eWd7S>

³¹ Internet Sans Frontières, Elections au Cameroun : Des idées pour lutter contre la désinformation et discours de haine en ligne, <http://bit.ly/2ID8TE4>

³² Le Cameroun bloque l'accès aux médias sociaux dans les régions anglophones en crise : <https://bit.ly/2SHHsay>

³³ Daniel Finnan, Les "faux" observateurs électoraux camerounais cachent la vérité sur la réalité des élections présidentielles, <http://bit.ly/2ICATrK>

³⁴ CPI, soumission à l'EPU : <https://bit.ly/2SFu1aY>

³⁵ Les balbutiements de la surveillance des communications au Cameroun : <https://bit.ly/2HyWSr6>

³⁶ Deutsche Welle : L'Internet est restauré au Cameroun : <https://bit.ly/37lyAFI>

³⁷ Ce qui se passe dans le domaine des TIC au Cameroun : <https://bit.ly/2vOC4te>

En septembre 2015, l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun (ART) a introduit un nouveau décret,³⁸ signé par le Premier ministre camerounais, Philémon Yang, décrivant les procédures liées à l'exercice en cours d'identification des abonnés au mobile dans le pays.³⁹ En vertu de ce décret, les opérateurs du pays MTN, Orange, Viettel (Nexttel) et CamTel ont été tenus de mettre à jour leurs bases de données d'abonnés, après quoi, toute carte SIM non enregistrée serait désactivée. Ces nouvelles règles limitaient également la possession de cartes SIM par abonné à trois par opérateur. Les informations requises comprenaient le nom complet de l'abonné, le numéro de la carte d'identité ou tout autre document officiel, ainsi que l'adresse physique de la résidence et l'adresse professionnelle de l'abonné.⁴⁰ Les nouvelles règles interdisent la vente de cartes SIM par des revendeurs de rue, ce qui signifie que les opérateurs de téléphonie mobile doivent mettre en place des points de vente autorisés ou signer des accords de partenariat officiel avec des revendeurs de cartes SIM.

En juillet 2019, l'ART a pris des mesures de répression contre les opérateurs de téléphonie mobile et leur a collé une amende d'un montant total de 3,5 milliards de francs CFA (5,9 millions de dollars USD) pour non-respect des règles d'enregistrement des cartes SIM. Orange Cameroun a également écopé d'une amende de 1,5 milliard de francs CFA, tandis que le leader du marché MTN et l'entreprise vietnamienne Viettel (Nexttel) avaient écopé chacun d'une amende de 1 milliard de francs CFA. Bien que l'opinion générale soit que l'enregistrement des cartes SIM est utile pour prévenir la cybercriminalité, l'attention ne fut pas portée sur le potentiel d'utilisation des informations fournies pour la surveillance de groupes clés tels que les lanceurs d'alerte, les défenseurs des droits de l'homme, l'opposition politique et les médias.

Adoption rapide de la collecte de données biométriques.

Après les élections controversées de 2011, la Commission Electorale du Cameroun a adopté l'utilisation de la technologie biométrique en février 2012 pour la gestion des élections. L'enregistrement biométrique des électeurs a commencé en avril 2013 et la liste électorale est mise à jour chaque année.

La technologie biométrique a été considérée comme l'outil le plus efficace pour la création de nouvelles listes électorales. Le système biométrique mis en place pour la gestion des élections au Cameroun comprend 10 centres biométriques régionaux situés dans les démembrements régionaux de l'organe de gestion des élections (ELECAM) et un centre national de biométrie électorale localisé au quartier général de cet organe à Yaoundé. Après la signature du contrat avec une firme allemande en avril 2012, il a fallu quatre mois avant que les premiers kits d'inscription biométrique des électeurs soient livrés. Le traitement des données d'inscription des électeurs a commencé en avril 2013. La production des cartes d'électeurs et des listes électorales des bureaux de vote a été lancée après la phase de traitement des données. Ces étapes finales du processus d'enregistrement biométrique, entreprises entre juillet et août 2013, ont été précédées par l'affectation des électeurs aux bureaux de vote.

³⁸ ART ; Décret N° 2015/3759 / PM du 3 septembre 2015 relatif aux méthodes d'identification des abonnés, des équipements et terminaux des réseaux mobiles,

³⁹ Cameroun : Un décret pour limiter le nombre de cartes SIM par abonné et interdire la vente de cartes SIM dans les rues :

<https://www.businessincameroun.com/telecom/0110-5670-cameroun-a-decree-to-limit-numbers-of-sim-per-subscriber-and-prohibit-sale-of-sim-cards-on-streets>

⁴⁰ Ibid.

4.1.4 Entrée dans l'ère de la taxation des médias sociaux et des données

L'un des phénomènes notables et préoccupants de ces dernières années a été le recours à la fiscalité pour entraver l'utilisation de l'Internet par les citoyens. Dans certains cas, ces mesures ont été clairement conçues d'abord comme mesure visant à limiter le nombre de citoyens pouvant accéder aux technologies numériques afin de les utiliser pour demander des comptes aux gouvernements. Dans d'autres cas, les gouvernements se sont montrés désireux d'augmenter les revenus du secteur des télécommunications, et en particulier des services OTT (Over The Top), qui, selon eux, seraient entrain de siphonner les revenus d'opérateurs de télécommunications agréés.

En décembre 2018, le Cameroun a annoncé une nouvelle loi des finances (Loi N° 2018/022) qui a introduit une nouvelle taxe de 200 CFA (0,35 \$USD) à prélever par les entreprises de télécommunication pour chaque application logicielle téléchargée depuis l'étranger sur des téléphones, tablettes et ordinateurs, etc.⁴¹ Cela ajouterait un coût supplémentaire aux applications mobiles, rendant l'accès plus coûteux. Cette mesure a suscité la colère des médias sociaux. Cette taxe semble traiter les applications téléchargées comme des importations, et bien qu'elle ne soit pas encore entrée en vigueur, sa mise en œuvre pourrait s'avérer difficile.

4.2 Principaux développements positifs en faveur des libertés sur internet

Malgré les tendances négatives observées dans les pays étudiés, des évolutions positives qui favorisent la jouissance de la liberté de l'internet ont été enregistrées. Parmi les principaux développements, on peut citer un fort plaidoyer pour la défense et la promotion des libertés sur Internet par les acteurs non étatiques.

4.2.1 Un fort plaidoyer et des actions de contestation de la part d'acteurs non étatiques.

Au Cameroun, on peut noter les réponses coordonnées par différents activistes par le biais d'un plaidoyer en ligne, notamment par le hashtag #BringBackOurInternet, qui a contribué à attirer l'attention de la communauté internationale sur la fermeture de l'Internet dans le pays.⁴² Les militants ont réussi à rallier la communauté internationale à cette question, en renforçant la pression qui a abouti au rétablissement de la connectivité à l'Internet en avril 2017.

⁴¹ Article 8, *Portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019* : <https://bit.ly/32dPBXd>

⁴² *Mediapart ; Restorez l'Internet ou Ramenez notre Internet dans le Sud Ouest et Nord Ouest du Cameroun* : <https://bit.ly/2SWxkjl>

5 Conclusion et Recommandations

5.1 Conclusions

L'initiative du Président Biya pour un "Cameroun numérique 2035" semble un rêve lointain à l'heure où le Camerounais moyen parvient à peine à rester connecté à Internet. Les principaux obstacles à la numérisation identifiés par cette étude sont : Coûts exorbitants des données ; restrictions à la liberté d'expression en ligne ; marginalisation des régions anglophones qui se sont révélées être le centre d'innovation et de création de technologies au niveau national ; absence de politiques gouvernementales stables pour les médias en ligne et pour l'accès à Internet ; coupures fréquentes d'Internet, notamment dans les régions anglophones.

La croissance de l'utilisation de l'internet au Cameroun peut être cartographiée de manière distincte sur deux périodes différentes. Au cours de la période 2000-2010, le taux de pénétration de l'internet n'a atteint que le niveau de 4 % en raison de la léthargie de la mise en œuvre des politiques et de l'absence de cadres institutionnels appropriés. Aucun incident majeur de censure n'a été signalé au cours de cette période. L'utilisation de l'Internet s'est accru considérablement de 2011 à 2019, soit un bond de près de 20 %. L'utilisation des médias sociaux se développe rapidement, en grande partie grâce à l'accès à l'Internet mobile et à l'introduction de services 3G et 4G en 2015-2016.

La période 2016-2018 a été marquée par un maximum d'interférences gouvernementales sous forme de coupures et de censure. En conséquence, le Cameroun a connu une période très sombre en matière des libertés sur l'Internet, les quatre dernières années représentant une détérioration particulièrement inquiétante.

5.2 Recommandations.

Gouvernement

- Abroger les lois qui répriment la liberté d'expression et adopter des dispositions juridiques conformes aux normes internationales qui protègent les droits et libertés numériques des citoyens.
- Entreprendre de larges consultations avec les médias, la société civile et les autres parties prenantes concernées dans la formulation des lois et des politiques relatives aux droits numériques et à la liberté d'expression.
- Améliorer la transparence et la réactivité dans la fourniture d'informations sur les violations faisant l'objet d'une enquête.
- S'abstenir de couper l'internet: comme cela a été démontré, les coupures affectent la participation civique, l'accès à l'information et outrepassent les droits numériques fondamentaux.
- Mettre en œuvre un plan directeur pour le développement des infrastructures à large bande.
- Populariser les solutions d'accès public, notamment l'accès subventionné à l'Internet dans les écoles et les centres locaux, installer des connexions Wi-Fi publiques et mettre en place des réseaux communautaires, afin d'atteindre les groupes qui ne peuvent pas payer pour une utilisation régulière de l'Internet.

Fournisseurs d'accès à l'internet

- Respecter l'état de droit en s'opposant aux informations illégitimes et aux demandes de perturbation des réseaux émanant des gouvernements.
- Élaborer et adopter des mécanismes clairs et avec diligence et transparence pour faire face aux ordres de perturbation des réseaux et autres demandes inhabituelles émanant des gouvernements.
- Donner la priorité à l'installation d' infrastructures de télécommunications pour les populations et les lieux géographiques mal desservis afin de contribuer à combler les inégalités nationales et régionales en matière de ressources et opportunités numériques.

Organisations de la Société Civile/ONG

- Garder l'œil sur les activités de l'Etat en matière des droits et libertés en ligne.
- Surveiller et rappeler aux gouvernements leurs obligations en vertu des traités et accords internationaux par le biais de plaidoyers et de contestations judiciaires.
- Éduquer les communautés sur les droits numériques et sensibiliser la société à la liberté d'expression.
- Établir, développer et mettre en œuvre des coalitions multipartites pour lutter plus efficacement contre les actions du gouvernement visant à saper la liberté de l'Internet.

Médias

- Surveiller et condamner publiquement les violences perpétrées contre des individus et des organisations pour avoir exercé leur droit à la libre expression.
- Renforcer leur capacité afin de mieux comprendre la nature des violations des droits numériques et la meilleure façon d'en d'informer la communauté de manière équilibrée.
- Continuer à surveiller et à enquêter sur les violations des libertés et des droits en ligne.
- Développer et mettre en œuvre des mécanismes solides qui maintiennent le bon équilibre entre la surveillance des abus et du harcèlement en ligne et le droit à l'expression en ligne.
- Développer une culture de lutte contre la désinformation en produisant des contenus véridiques.

Universités

- Prendre des mesures pour s' informer et se préoccuper davantage des questions relatives aux droits et libertés numériques.
- Soutenir les efforts des organisations de la société civile et des autres parties prenantes dans la défense des droits numériques.
- Se mobiliser en tant que communauté pour influencer les politiques et les législations locales et nationales qui ont un impact sur l'accès à l'information et la liberté d'expression en ligne et hors ligne.
- Participer activement à la vie politique en exigeant la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques.



Collaboration on International ICT Policy for East and Southern Africa (CIPESA)

Plot 6 Semawata Place, Ntinda, P.O Box 4365 Kampala, Uganda.

Tel: +256 414 289 502 | Mobile: +256 790 860 084, +256 712 204 335

Email: programmes@cipesa.org

Twitter: [@cipesaug](https://twitter.com/cipesaug)

Facebook: facebook.com/cipesaug

www.cipesa.org